



REGLEMENT TELETHON

Nature de la manifestation : Randonnées VTT Téléthon accompagnées

Les activités, dans le cadre du Téléthon, sont organisées en partenariat entre les associations **FONTENILLES VTT** et **ENVOL**.

La manifestation est ouverte à tous (licenciés dans un club ou pas) aux conditions définies ci-dessous.

La rando familiale de jour est ouverte à tous à partir de l'âge de 9 ans.

La rando nocturne est ouverte à tous à partir de l'âge de 15 ans.

L'engagement des mineurs, non accompagné d'un parent, impose obligatoirement une autorisation parentale dont le formulaire est disponible à l'inscription ou sur le site internet de Fontenilles VTT.

Tout engagement dans l'une des activités implique obligatoirement l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement par chaque participant.

Le départ et l'arrivée se font à l'espace Marcel Clermont à Fontenilles pour l'ensemble des activités.

Les distances annoncées sont approximatives et peuvent être modifiées en fonction de la météo.

Les parcours ne sont pas balisés, les 2 randos sont en mode accompagnement, par des membres du club VTT Fontenilles.

Le montant de l'engagement VTT est fixé à : 5€ minimum, un don de 5,10,15€ ou montant libre est possible lors de l'inscription en ligne, possible également lors de l'inscription sur place.

Aucun ravitaillement n'est fourni sur les parcours, une boisson sera offerte à l'arrivée.

Ces 2 randonnées ne sont pas une compétition.

Les participants devront respecter les règles du Code de la Route ainsi que les Arrêtés municipaux des localités traversées. Certains articles du Code de la Route concernent tout particulièrement les cyclistes.

Les participants sont invités à les respecter scrupuleusement :

- Art R189 : les cyclistes ne doivent pas rouler à plus de deux de front. Ils doivent se mettre sur une seule file dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche.
- Art R190 : les cyclistes doivent emprunter les bandes et pistes cyclables.
- Art R195 : Dès la chute du jour ou, de jour, lorsque les circonstances l'exigent, tout cycle doit être muni d'une lanterne unique émettant une lumière blanche vers l'avant et d'un feu rouge arrière.

Les groupes qui pourraient se former ne doivent pas dépasser 10 cyclistes et respecter un écart minimum entre eux.

Le port du casque est obligatoire pour tout participant.

Un éclairage de qualité est obligatoire pour la randonnée nocturne.

Préservez la beauté du site et ne laissez pas vos déchets sur le parcours.

L'inscription vaut acceptation de l'utilisation de mes coordonnées (nom, prénom, email) par Fontenilles VTT pour les futures communications.

En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée ou modifier les parcours, même au dernier moment.

Les VAE (vélo à Assistance Electrique) ne sont acceptés que s'ils respectent la réglementation en vigueur. Les VAE débridés tout particulièrement sont interdits sur les parcours.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol de vélo, de bris de matériel et de dégradations.

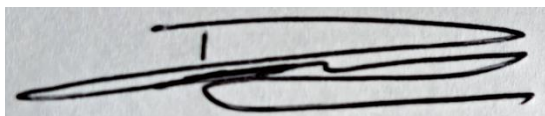
Nos téléphones

Numéro d'urgence FONTENILLES VTT : 06 60 85 63 74 (Jean Luc DUVERNEUIL président Fontenilles VTT)

Pompiers /Samu : 112

Gendarmerie : 17

Le Président de l'association Fontenilles VTT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Luc Duverneuil', written over a light grey background.